

La mention d'apocryphes dans l'Épître de Jude

Nombreux sont les exégètes qui distinguent des références à des apocryphes dans le texte de saint Jude. Prenons en compte leurs remarques et jetons maintenant de plus prêt un œil inquisiteur sur ces fameuses mentions apocryphes.

Nous pensons en relever au moins trois : une explicite, une implicite, ainsi qu'une citation. Sont présentes dans l'Épître de Jude : une mention explicite à l'*Assomption de Moïse* ; une mention implicite aux *Testaments des Douze Patriarches* ; une citation parfaitement identifiable tirée directement du *Livre d'Hénoch*.

l'Assomption de Moïse

Commençons par examiner la mention associable au texte de l'apocryphe intitulé *Assomption de Moïse*. Citons le passage relatif à l'apocryphe en Jude 9 :

« Pourtant même l'archange Michaël, alors qu'il contestait avec le diable et disputait au sujet du corps de Moïse, n'osa porter contre lui un jugement insultant, mais il dit : "Que le Seigneur te châtie !" »

Pour le premier segment du verset 9, le commentateur de l'épître dans la BJ¹ accroche une note au nom de Moïse, la *note I*, qui nous explique que « Jude paraît dépendre ici de l'apocryphe *Assomption de Moïse* ». Nous garderons, pour avancer prudemment dans notre réflexion sur ce verset, cette partition en deux segments : « 9a. Pourtant même l'archange Michaël, alors qu'il contestait avec le diable et disputait au sujet du corps de Moïse » ; et « 9b. n'osa porter contre lui un jugement insultant, mais il dit : "Que le Seigneur te châtie !" »

Voyons en détail ce que le segment 9a nous apprend. Et situons les personnages cités dans le verset, en nous référant, une fois de plus, à l'heureuse exégèse de notre épître par le Pasteur Eugène Arnaud :

« *Michaël*, Michel est un nom hébraïque, toujours donné, dans la démonologie [sic] juive, à un certain prince des anges qui s'occupait, croyait-on, spécialement de la nation juive (voyez Dan. X, 13 ; XII, 1 ; le Targum sur cantiq. VIII, 9 ; Deuté. XXXIV, 6 ; Apoc. XII, 7).

« *Archangelos* (1 Thess. IV, 16). D'après l'opinion des Juifs, il y avait diverses classes d'anges soumises à des chefs. Les quatre anges supérieurs étaient : *Michel*, *Gabriel* (Dan. VII, 16 ; IX, 21 ; Luc I, 19. 26), *Raphaël* (Tob. III, 25) et *Uriel* [sic] (IV Esdr. IV, 1. 10 ; X, 20 ; liv. d'Énoch).

« *O diabolos*, d'après la même doctrine, est le même être que *Satan*, chef des démons. Il passe pour s'être révolté contre Dieu ; il est doué d'une nature spirituelle et d'une puissance remarquable, et enfin il a été élevé autrefois en dignité.

« *Somatos*. Il s'agit ici du corps mort de Moïse, de son cadavre ; le mot *soma* a très souvent ce sens (voyez Matth. XIV, 12 ; XXVII, 52. 58. 59 ; Luc XVII, 37 ; Jean XX, 12 ; Hébr. XIII, 11). »²

Plusieurs remarques s'imposent : d'une, Eugène Arnaud parle de démonologie là où il s'agit d'angéologie, car Michel, Gabriel et Raphaël sont des anges supérieurs bons. Le nom d'*Uriel*, lui, certes, est problématique, car absent de la Bible mais mentionné dans le *Livre d'Hénoch* ; dans ce cas nous parlerons de démonologie, en effet. Quant à la réticence du Pasteur Arnaud à évoquer Raphaël parmi les anges bons cela vient du fait que les Protestants ont rejeté du canon de leurs Écritures le

¹ Abréviation pour désigner la Bible de Jérusalem.

² in *Recherches critiques sur l'Épître de Jude*, Berger-Levrault et Fils imprimeurs, Strasbourg, 1851, pages 212 (pour la version numérisée).

livre de Tobie. Ouvrez une Bible protestante et vous constaterez que Tobie, où il est fait mention de l'archange Raphaël, manque. Vous retrouverez aisément Tobie et Raphaël dans une Bible catholique... La question de la canonicité des textes est donc toujours centrale en matière d'exégèse. Et c'est au fond, vous l'aurez compris, l'enjeu au cœur de notre étude.

Pour revenir très précisément à notre sujet autour du verset 9, nous pouvons confirmer que la mention explicite d'un apocryphe a été relevée depuis longtemps par les exégètes de l'Épître de Jude : « Clément d'Alexandrie (†217), Origène (†254) et Didyme (†394) ont pensé que Jude avait tiré ces paroles de l'*Assomption de Moïse*, livre apocryphe, et nous n'avons aucun motif de ne pas les croire, attendu qu'ils avaient le livre sous les yeux, que ce livre était fort connu parmi les Pères, et que nous ne le possédons plus. Il fallait, du reste, que la citation [sic] fût loin d'être suspecte ; car sur une citation [re-sic] peu évidente, ils n'auraient pas avancé, ce semble, un fait en apparence si grave. »³

Arnaud écrit « citation » là où nous dirions simplement « mention », puisque le texte original de l'apocryphe manque et que la comparaison ne peut plus être établie avec sûreté⁴.

Quoiqu'il en soit, nous savons que les traditions juive et chrétienne rapportent un échange tendu entre l'Archange et le diable autour de la dépouille de Moïse ; le Pasteur Arnaud nous résume ces traditions :

« D'après Ecumenius⁵, Michel l'archange était occupé à enterrer Moïse, et le diable s'y opposait en disant, que Moïse avait tué un Égyptien, et qu'il était, par conséquent, indigne d'une sépulture honorable. [...] Quant à Origène, il n'ajoute qu'un détail⁶ ; c'est que Michel reprochait au diable d'avoir posséder le serpent qui séduisit Adam et Ève : [...] ce détail se lie avec la dispute sur le corps de Moïse. Les Juifs imaginaient que Moïse était si saint, que Dieu ne pouvait avoir aucune raison pour lui permettre de mourir, et qu'il n'y avait que le péché commis par Adam et Ève dans le paradis, qui avait introduit la mort dans le monde, qui pût être cause que Moïse n'eût toujours vécu. [...] D'après ceci, comme il est question, dans l'épître de Jude, d'une dispute entre Michel et le diable au sujet du corps de Moïse ; il faut supposer que les paroles qu'Origène met dans la bouche de Michel ont été prononcées avant que Moïse fût mort. Cependant, à la rigueur, on peut accorder les deux récits, en disant que, dans le courant de la contestation, Michel reprocha au diable d'être l'auteur de la mort de Moïse, en ce qu'il avait excité le serpent à séduire nos premiers parents, mais que le diable donna, entre autres raisons, pour s'opposer à la sépulture du patriarche, qu'il avait tué un Égyptien. – Les Juifs avaient encore beaucoup d'autres traditions sur la mort et l'ensevelissement de Moïse. »⁷

Ce qu'il faut retenir : c'est que le diable est l'« accusateur » ; et non pas le juge. Le Jugement n'appartient qu'à Dieu. Et Jésus nous l'a enseigné avec la clarté éclatante d'une vérité supérieure : « Au lieu de craindre ceux qui tuent le corps, sans pouvoir tuer l'âme, craignez *Celui* qui peut précipiter dans la géhenne corps et âme »⁸. En commentaire de ce verset, les moines de Maredsous notent : « *Celui* : c'est Dieu, qui a pouvoir sur notre vie et qui peut punir notre âme dans l'enfer. » Pareille explication du verset matthéen se trouve chez d'autres commentateurs avisés : « Comme O. Böcher et U. Luz, F. Bovon est formel : "Il s'agit de Dieu et non pas du diable. C'est Lui qui a le pouvoir sur la mort et la géhenne" (*L'évangile selon saint Luc*, II, 229, note 56). La TOB affirme de même : "Dieu seul a ce pouvoir" (note b sur Luc 12, 5). On notera aussi la graphie "Celui" (BJ, Osty)

³ *Ibid.* (pages 151-152).

⁴ Le seul élément parvenu jusqu'à nous, sous l'aspect d'un palimpseste, est une traduction latine datée du VI^e siècle ap. J.-C. ; ce manuscrit a été découvert par le savant Ceriani dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et publié en 1861. Le texte est incomplet et à moitié perdu dans sa teneur. La partie susceptible de décrire une dispute sur le corps de Moïse, entre l'archange Michel et le diable, est manquante !

⁵ in *Comment. in epist. Judae*, 340.

⁶ in *De Principiis*, Livre II, ch.2.

⁷ in *Recherches critiques sur l'Épître de Jude*, Berger-Levrault et Fils imprimeurs, Strasbourg, 1851, page 211.

⁸ Matthieu 10, 28. Traduction établie par les moines de l'Abbaye de Maredsous.

ou "Colui" (*La Bibbia*) avec majuscule, ainsi que le renvoi à Jacques 4, 12 (TOB). D'après Apocalypse 12, 10, le rôle de Satan est d'accuser, et non de juger. [...] L'affirmation de Jacques 4, 12 ne peut viser que Dieu : "Il n'y a qu'un seul législateur et juge, celui qui peut sauver ou perdre". »⁹

Il appartient à Dieu seul de condamner ou de sauver les âmes. Du reste, dans le passage de Jude, le diable ne semble pouvoir réclamer que le corps de Moïse, car « l'âme du juste est dans la main de Dieu. » Et, là encore, il n'obtient pas satisfaction, Michel lui contestant tout droit, même sur le corps de Moïse.

Passons maintenant au second segment du verset 9 de notre épître :

« 9b. Il [Michel] n'osa porter contre lui [le diable] un jugement insultant, mais il dit : "Que le Seigneur te châtie !" »

Dieu seul est juge, avons-nous dit, et l'Archange ne se substitue pas au Seigneur. Il est son messenger, l'exécuteur des sentences divines, mais à l'heure exacte voulue par Dieu, avec une parole de justice parfaite. En attendant le Jour du jugement, l'Archange s'abstient de prononcer une sanction prématurée, renvoyant l'Ennemi du genre humain à l'arbitrage divin final. Ainsi, parlant des anges déchus, Jude écrit-il que le Seigneur « les garde éternellement enchaînés dans les ténèbres pour le jugement du grand Jour » (verset 6). Tout se tient, en bon ordre pour l'heure dite, selon les décrets éternels du Seigneur Dieu.

Il n'est donc pas donné que ce jugement soit prononcé, ni par des anges, fussent-ils des archanges, et encore moins par des humains pécheurs, ce que Jude nous rappelle en blâmant ceux, parmi ses contemporains, qui blasphémaient alors les Gloires : « C'est de la même façon que ces gens-là, dans leur délire, souillent la chair, méprisent la *Souveraineté*, insultent les *Gloires* » (verset 8). La *Souveraineté*, c'est Celle absolue du Jugement exercé par Dieu seul au Jour voulu par Lui. Quant aux *Gloires*, il s'agit de la substance même des anges, et dont il ne faut pas mépriser l'origine parce qu'elle a été créée bonne par Dieu, que l'ange fût établi au Ciel pour toujours dans la bonté, ou qu'il fût devenu un démon parmi « les anges qui n'avaient pas gardé leur rang mais qui avaient abandonné leur demeure » (verset 6).

Anticipons un peu sur notre propos, en citant ici le *Livre d'Hénoch*, pour faire remarquer en quoi il déroge, par son discours, à l'ordonnance parfaite du déploiement du jugement voulu par Dieu à la fin des temps :

« Or moi Hénoch, j'étais occupé à bénir le grand Seigneur, le roi du monde, et voici que les veilleurs m'appelèrent, moi Hénoch le scribe, et me dirent : Hénoch, scribe de justice, va, fais savoir aux veilleurs du ciel, qui ont abandonné le ciel très haut, le lieu saint, éternel, [qu'] il n'y aura pour eux ni paix ni rémission du péché. »¹⁰

Hénoch se donne le beau rôle : « De même que Dieu a créé l'homme et lui a donné de comprendre la parole de science, ainsi il m'a créé, moi aussi, et m'a donné de reprendre les veilleurs, enfants du ciel. J'ai écrit votre prière ; mais dans ma vision il me fut montré que votre prière ne serait pas exaucée durant tous les jours du monde, et que le jugement est accompli sur vous, et qu'elle (votre prière) ne sera pas exaucée. Désormais vous ne monterez plus au ciel de toute éternité : il a été ordonné de vous enchaîner sur la terre pour tous les jours du monde. »¹¹

⁹ Christophe J. Kruijen, « Éléments scripturaires relatifs à la damnation », p. 291-292, in *Peut-on espérer un salut universel ?*, Paroles et Silence, 2017.

¹⁰ 1 *Hénoch* 12, 3-5.

¹¹ 1 *Hénoch* 14, 4-5.

Et à *Hénoch* de jouer les intermédiaires : « Et ils me demandèrent d'écrire pour eux une formule de prière afin que rémission leur fût accordée, et de faire monter la formule de leur prière devant le Seigneur du ciel. Car désormais ils ne peuvent plus parler (à Dieu), ni lever les yeux vers le ciel, de honte du crime pour lequel ils ont été condamnés. »¹²

Outre l'aspect suspect du propos prêtant aux démons des remords... disons que *1 Hénoch 13, 4-5* est en contradiction complète avec ce qui est écrit au début du livre de Job :

« Un jour, comme les Fils de Dieu venaient se présenter devant le Seigneur, Satan aussi s'avancait parmi eux. Le Seigneur dit alors à Satan : "D'où viens-tu ?" – "De parcourir la terre, répondit-il, et de m'y promener." Et le Seigneur reprit : "As-tu remarqué mon serviteur Job ? Il n'a point son pareil sur la terre : un homme intègre et droit, qui craint Dieu et se garde du mal !" Et Satan de riposter : "Est-ce pour rien que Job craint Dieu ? N'as-tu pas dressé une haie devant lui, devant sa maison et son domaine alentour ? Tu as béni toutes ses entreprises, ses troupeaux pullulent dans le pays. Mais étends la main et touche à ses biens ; je te jure qu'il te maudira en face !" »¹³

Satan apparaît bien au Ciel, à la cour divine, sous les traits d'un accusateur et d'un calomniateur ! Ajoutons que *1 Hénoch 13, 4-5* est aussi en contradiction avec ce que *Légion* rétorque au Christ lorsque Jésus menace de les chasser : « Comme il [Jésus] était arrivé de l'autre côté, au pays des Gadaréniens, vinrent à sa rencontre deux démoniaques sortant des tombeaux, si dangereux que personne ne pouvait passer par ce chemin-là. Et les voilà qui se mirent à crier : "Que nous veux-tu, Fils de Dieu ? Es-tu venu ici pour nous tourmenter avant le temps ?" »¹⁴

Jésus Christ présidera au Jugement dernier. Pour le coup, les auteurs du *Livre d'Hénoch* font silence sur Jésus mais offrent au personnage biblique d'Hénoch un rôle suréminent ; un rôle qu'il n'a pas dans la Bible ; un rôle que Jude n'accorde pas même à l'archange saint Michel : celui de prononcer le jugement divin contre le diable et tous les anges déchus ! Or saint Irénée de Lyon rappelle à l'ordre tous ces hérétiques qui, par les paroles trompeuses de livres menteurs, usurpent la Parole pour la dévoyer : « qu'ils s'avouent vaincus et reviennent à résipiscence, ceux qui [...] affirment que les prophéties provenaient de différentes Puissances. Car, ce que le Créateur avait prédit de façon identique par tous les prophètes, cela même le Christ l'a accompli à la fin, exécutant la volonté de son Père et réalisant son "économie" humaine. Ceux donc qui blasphèment le Créateur [...] qu'ils soient tenus par tous les gens pieux pour des instruments de Satan, par l'entremise desquels celui-ci a entrepris, de nos jours, ce qu'il n'avait pas encore entrepris auparavant, à savoir de maudire Dieu, qui a préparé le feu éternel pour toute l'apostasie. Car il n'ose blasphémer son Seigneur par lui-même et à découvert, de même que, au commencement, c'est par l'entremise du serpent qu'il a séduit l'homme, comme pour se dérober au regard de Dieu. Et c'est à bon droit que Justin a dit qu'avant la venue du Seigneur, Satan n'avait jamais osé blasphémer Dieu, parce qu'il ignorait encore sa condamnation : car c'est en paraboles et en allégories que les prophètes avaient parlé de lui. Mais depuis la venue du Seigneur, par les paroles du Christ et de ses apôtres, il sait de façon claire qu'un feu éternel a été préparé pour lui, qui s'est séparé de Dieu de son propre mouvement, et pour tous ceux qui, refusant de faire pénitence, auront persévéré dans l'apostasie. »¹⁵

Il y a donc aveuglement et blasphème à octroyer la vision prédictive de l'avenir aux Puissances démoniaques, et rébellion et apostasie à détourner de Sa source l'annonce du Jugement, en énonçant des décrets fantasmatiques hors saison, et en accordant le rôle d'Avocat auprès du Père ou de Juge suprême à un autre que le Christ Jésus. Le *Livre d'Hénoch*, ainsi démasqué, est un faux hideux, ce que nous verrons plus en détail par la suite.

¹² *1 Hénoch 13, 4-5.*

¹³ Job 1, 6-11 (BJ).

¹⁴ Matthieu, 8, 28-29 (TOB).

¹⁵ *Adv. Haer.* 26, 2.

les Testaments des Douze Patriarches

Nous entrons dans le domaine de l'implicite, pour ne pas dire de l'extrapolation... Pire, l'éventualité d'un lien entre les *Testaments des Douze Patriarches* et l'Épître de Jude relève du contresens flagrant. Mais comment a-t-on pu se fourvoyer de la sorte en assignant au texte de Jude des intentions qu'il n'avait pas ? Pire, déplorons-nous, comment a-t-on pu tordre le sens du texte jusqu'à lui faire dire le contraire de ce qu'il dit ? Contresens total !

Nous pouvons établir l'enchaînement fatal en parcourant rapidement les étapes du développement de l'erreur : 1/ on relève une citation du *Livre d'Hénoch* en Jude 14-15 ; 2/ on imagine alors que Jude reconnaît pour vraie l'intégralité du livre apocryphe ; 3/ on jette des passerelles entre le *Livre d'Hénoch* et les *Testaments des Douze Patriarches* ; 4/ on confirme cela en établissant que les versets 6 à 8 de l'Épître de Jude dénoncent un « péché de luxure » entre les anges et les filles des hommes, « péché » rapporté par les deux livres apocryphes.

Mais voyons cela par le menu détail, pour nous poser définitivement en faux contre cette vision des choses – vision blasphématoire, que Jude condamne à la lettre dans son texte ; vision qui, relayée par nos modernes, constitue le comble du contresens ! L'erreur repérée et isolée, nous pourrions ainsi prendre la mesure exacte du contresens et rendre à la pensée de Jude sa véritable justesse de vues.

Citons le passage en cause en Jude 6-8 :

« 6. Les anges qui n'avaient pas gardé leur rang mais qui avaient abandonné leur demeure, il les garde éternellement enchaînés dans les ténèbres pour le jugement du grand Jour. 7. Quant à Sodome et Gomorrhe et aux villes d'alentour qui s'étaient livrées de semblable manière à la prostitution et avaient couru après des êtres d'une autre nature, elles gisent comme un exemple sous le châtiment du feu éternel. 8. C'est de la même façon que ces gens-là, dans leur délire, souillent la chair, méprisent la Souveraineté, insultent les Gloires. »

Et entrons dans le vif du sujet, en rapportant les *notes h* et *i* de la BJ pour les versets 6 et 7 de l'Épître de Jude : « *h*. S'étant laissé séduire par les filles des hommes, Gn 6, 1-2 : thème développé par le *livre d'Hénoch*. *i*. En poursuivant d'une passion infâme non des hommes, mais des anges, Gn 19, 1-11. Comme Jude 6-7, l'apocryphe *Testament[s] des Douze Patriarches* mentionne ensemble le péché des anges et celui de Sodome. » Nous voilà bien dans la place, enfermés dans le bastion de l'erreur exégétique : d'un, sont liés, comme annoncé plus haut, les deux apocryphes autour d'un légendaire péché charnel des anges avec des filles des hommes ; de deux, on prête à Jude l'intention de vouloir consacrer cette version blasphématoire de la chute des anges !

Qu'en est-il véritablement ?

Pour le même passage de Jude, la *note g* de la TOB, elle, est plus raisonnable dans le parallèle qu'elle établit : « *g*. Allusion aux vices contre nature des habitants de Sodome et Gomorrhe. Ce verset évoque Gn 19, 1-25 ; où les anges venus sauver Lot sont pris par les Sodomites pour des êtres humains. » Le commentateur de la TOB ne lie pas les versets 6 à 8 de Jude aux livres apocryphes. Et il a raison de ne pas le faire. Car ce que condamne justement Jude chez certains de ses contemporains impies c'est d'imaginer qu'il puisse y avoir eu commerce charnel entre des anges déchus et des filles des hommes !

Comment pouvons-nous certifier cette condamnation faite par l'Apôtre de ceux qui parlent d'un péché charnel des anges ? Eh bien, en relisant attentivement les versets 6 à 8 :

« 6. Les anges qui n'avaient pas gardé leur rang mais qui avaient abandonné leur demeure, il [le Seigneur] les garde éternellement enchaînés dans les ténèbres pour le jugement du grand Jour. 7. Quant à Sodome et Gomorrhe et aux villes d'alentour qui s'étaient livrées de semblable manière à la prostitution et avaient couru après des êtres d'une autre nature, elles gisent comme un exemple sous le châtiment du feu éternel. 8. C'est de la même façon que ces gens-là, dans leur délire, souillent la chair, méprisent la Souveraineté, insultent les Gloires. »

Certes, le verset 6 fait mention d'un « péché de l'ange », qui l'a fait déchoir de son rang et quitter le lieu de son séjour, mais ceci sans en donner d'explications ; la « nature » de ce péché nous demeure inconnue ici ; à la différence de celui des Sodomites, dont le seul nom est devenu synonyme du vice en question. Mais peut-on lier les deux fautes, établir de manière charnelle la « nature » des deux péchés ? D'une, le péché des Sodomites est dit « contre-nature », ce qui le range hors du cadre naturel posé par Dieu, cadre naturel dans lequel l'union de l'homme et de la femme est bénie pour la génération de nombreux enfants. D'où découle que les sodomites sont considérés comme s'étant, par leur pratique, déchus de leur rang parmi l'humanité. D'où la comparaison avec la chute des anges, anges qui ne se sont pas montrés dignes de leur nature angélique mais l'ont rendue démoniaque. Le péché n'est donc pas dans sa cause de « nature » mais d'esprit, d'un esprit dévoyé et contraire à la nature accordée par Dieu, et à l'ange, et à l'homme, selon le mode d'être propre à chacun. Pour plus de clarté, disons que le péché, dans les deux cas, est avant tout spirituel ; et c'est parce qu'il est spirituel, comme rébellion contre la nature propre à l'ange et à l'homme, qu'il constitue un péché. Le péché de l'ange et le péché de l'homme sont contre-nature, c'est-à-dire contre leur nature voulue et conçue par Dieu, et en cela ils se ressemblent, mais sans se confondre dans un registre charnel. Les Sodomites ont « couru après des êtres d'une autres nature » (verset 7) car ils n'ont pas su distinguer l'homme de l'ange. Mais ils ne recherchaient pas l'union impossible avec des anges mais celle inconsiderée que leur imposait leur vice. En voulant agir de la sorte contre des anges – par nature inaccessibles – la déviance des Sodomites, comme le note Jude, n'en devenait que plus criante !

Ils furent pour ce crime réduits en cendres et « gisent comme un exemple sous le châtiment du feu éternel » (v. 7b). Or, la faute, le péché, des contemporains impies de Jude est plus horrible et moins excusable encore, car, de facto, ils établissent (avec ou sans le recours à des apocryphes) la narration ignominieuse de relations charnelles entre les anges et les filles des hommes. C'est là le récit aberrant qu'ils colportent, et que dénonce Jude, les menaçant, s'ils persévèrent dans leur blasphème, du même châtiment que Sodome ! Eux qui, « dans leur délire, souillent la chair, méprisent la Souveraineté, insultent les Gloires » (v. 8) ; c'est-à-dire, qui insultent la substance angélique, méprisent l'ordonnance des natures distinctes établies par Dieu, en violant les barrières de nature établies entre l'homme et l'ange, et entre le mâle et le mâle, la femme seule ayant été accordée à l'homme.

Nous mesurons alors à quel point est foireuse l'exégèse qui ferait croire à un Jude défenseur des récits délirants des apocryphes *Testaments des Douze Patriarches* et *Livre d'Hénoch*.

Vérifions maintenant si l'on trouve dans les *Testaments des Douze Patriarches* les absurdes récits de coïts entre des puissances angéliques et de faibles humaines...

Pour commencer, présentons ces *Testaments*, qui sont un recueil de textes, un pour chacun des fils de Jacob, et qui constituent « une série d'écrits pseudépigraphiques non canoniques, rédigés en grec dans les tout premiers siècles de l'ère chrétienne, et intitulés par les spécialistes *Testaments des Douze Patriarches*. Chacun de ces "Testaments" consiste en récits et exhortations censés avoir été émis, à l'article de la mort, par chaque Patriarche éponyme des douze tribus d'Israël, au modèle des

bénédiction de Jacob, au chapitre 49 de la Genèse, qui commence ainsi (v. 1) : "Jacob appela ses fils et dit: 'Réunissez-vous, que je vous annonce ce qui vous arrivera dans la suite des temps'." »¹⁶

Piochons, au hasard, dans le *Testament de Ruben*. Qu'y lisons-nous, dans le style que Jude déplore, et que nous déplorons avec lui :

« D'ailleurs l'ange de YHWH me le dit à leur sujet et m'apprit que les femmes sont vaincues par l'esprit de la fornication plus que les hommes et qu'elles préméditent contre les hommes dans leur cœur et qu'aux moyens de leur ornements elles séduisent en premier leurs pensées et font pénétrer le poison en clignant des yeux et les prennent alors captifs par leurs manières, car une femme ne peut pas dominer un homme de force. Alors mes enfants, fuyez la fornication et instruisez vos femmes et vos filles qu'elles n'ornent pas leurs têtes et leurs visages pour tromper l'esprit, parce que toute femme qui trompe par ces choses est réservée au châtimement éternel. Car avant le déluge elles séduisirent les vigiles ainsi et comme ceux-ci les regardaient continuellement, ils tombèrent dans le désir, chacun envers l'autre, et conçurent l'acte dans leur esprit en prenant l'aspect des hommes qui, pour elles, ressemblaient à leurs maris. Les femmes aux pensées animées du désir de ces apparitions donnèrent naissance aux géants parce que les vigiles leur apparaissaient comme touchant les cieux mêmes » (*Testament de Ruben*, 2, 15-18)¹⁷.

Mais remontons ce fil rouge en ouvrant, cette fois-ci, le *Testament de Juda*, pour y lire l'assertion suivante : « Par les écrits du juste Hénoch, je sais le mal que vous ferez dans les derniers jours. » (*Testament de Juda*, 18, 1). Or, nous avons déjà vu qu'Hénoch, dans la Bible, n'a jamais assuré le rôle d'un prophète, pas plus que ne sont rapportés des écrits prophétiques de sa main. Le *Testament de Juda* nous vend le *Livre d'Hénoch* comme authentique. Ce que nous pouvons constater, par contre, c'est que les *Testaments des Douze Patriarches* ainsi que le *Livre d'Hénoch* évoquent à l'identique le mythe de la relation charnelle entre des anges et des filles des hommes. Comme on peut le constater en lisant *1 Hénoch* 6, 1-2, particulièrement : « Or, lorsque les enfants des hommes se furent multipliés, il leur naquit en ces jours des filles belles et jolies ; et les anges, fils des cieux, les virent, et ils les désirèrent, et ils se dirent entre eux : "Allons, choisissons-nous des femmes parmi les enfants des hommes et engendrons-nous des enfants". » Et en *1 Hénoch* 7, 1b-2a : « < Ceux-ci, les anges, fils des cieux > et tous les autres avec eux [lesquels?], prirent des femmes ; chacun en choisit une, et ils commencèrent à aller vers elles et à avoir commerce avec elles. [...] Or celles-ci conçurent et mirent au monde des géants [...] »

Puis il nous est précisé que ce commerce lança le commerce des armes et des cosmétiques : « Et Azazel [un des chefs des anges prévaricateurs] apprit aux hommes à fabriquer les épées et les glaives, le bouclier et la cuirasse de la poitrine, et il leur montra les métaux, et l'art de les travailler, et les bracelets, et les parures, et l'art de peindre le tour des yeux à l'antimoine et d'embellir les paupières, et les pierres les plus belles et les plus précieuses et toutes les teintures de couleur » (*1 Hénoch* 8, 1). Ce qui, pour l'affaire de l'usage des fards, entre en contradiction flagrante avec l'assertion du *Testament de Ruben*, selon laquelle les femmes charmèrent les anges en battant de leurs paupières peintes... Mais il eût été étonnant de ne point trouver de contradictions entre les verbeuses et monstrueuses versions des apocryphes.

le Livre d'Hénoch

Pour clore ce chapitre, évoquons rapidement le statut de la citation du *Livre d'Hénoch* dans l'Épître de Jude. Tout d'abord, disons, sans ambages, et comme pour nous dégager prestement du

¹⁶ Menahem Macina, « La typologie prophétique des douze tribus d'Israël dans les *Testaments des Douze Patriarches* », academia.edu, 2018.

¹⁷ D'autres traductions donnent comme référence de ce passage : *Testament de Ruben*, 5, 3-7. Mais nous ne sommes pas là pour mettre de l'ordre dans le fatras des écrits apocryphes. Nous laissons cette tâche ingrate à d'autres.

piège tendu par les apocryphes pour nous faire avaler la fable d'un « péché charnel » des Puissances célestes, que la citation en Jude n'affirme en rien que des anges auraient fricoté avec de belles humaines, etc. Elle nous renvoie plutôt au blâme absolu et à la sanction finale qui attendent ceux qui prétendent de telles choses :

« C'est sur eux aussi qu'a prophétisé Hénoch, le septième depuis Adam, en disant : *Voici que vient le Seigneur avec ses saintes milices pour exercer le jugement universel et convaincre tous les impies de toutes leurs impiétés criminelles et de toutes les insolentes paroles que les pécheurs impies ont proférées contre lui. Ce sont bien eux ! Des gens de hargne et de rogne, qui sont menés par leurs passions ; leur bouche profère des énormités [...]* » (Jude 14-16a)¹⁸.

Ce par quoi nous voyons que l'Apôtre fait usage du nom d'Hénoch contre ceux qui insultent les *Gloires*, et qu'il invoque la mémoire du véritable patriarche Hénoch contre la figure frelatée du pseudo-prophète évoqué sous les traits d'*Hénoch* dans le livre éponyme.

Mais il nous reste encore au moins trois choses à vérifier : d'une, que la citation est belle et bien tirée du *Livre d'Hénoch* ; de deux, qu'elle n'est pas expurgée ou tronquée ; de trois, qu'il existe assez de sources et de preuves pour affirmer que le texte du *Livre d'Hénoch*, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est bien celui dont Jude tira sa citation¹⁹.

Damien Saurel
© Hypallage Editions – 2025

Hypallage Editions



¹⁸ La citation tirée du *Livre d'Hénoch* est en italique.

¹⁹ Lire l'article suivant : La redécouverte du *Livre d'Hénoch*